

PROVISOIRE

E/2001/SR.42
31 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2001

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 42ème SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 25 juillet 2001, à 15 heures

Président : M. SIMONOVIC (Croatie) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- a) Développement durable
- e) Environnement
- f) Femmes dans le développement
- g) Transport de matières dangereuses
- h) Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes
- j) Énergie et ressources naturelles au service du développement
- n) Forum des Nations Unies sur les forêts
- o) Assistance aux pays tiers touchés par l'application des sanctions
- p) Code mondial d'éthique du tourisme

Organisations non gouvernementales

Mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les agences spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et des conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (*suite*)

Questions sociales et relatives aux droits de l'homme

- a) Promotion des femmes (*suite*)
- b) Développement social (*suite*)
- e) Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (*suite*)
- i) Forum permanent des peuples indigènes (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.01-63806 (F) NY.07-36642 (F)

La réunion a été déclarée ouverte à 15 h 15.

**Questions économiques et environnementales
(point 13 de l'ordre du jour) (suite)**

- a) **Développement durable** (E/2001/33, E/2001/CRP.5 et corr.1, E/2001/CRP.5/Add.1, E/2001/94, A/56/19)
- e) **Environnement** (A/56/25, E/56/115-E/2001/92, A/56/76-E/2001/54)
- f) **Femmes dans le développement** (E/2001/27)
- g) **Transport de matières dangereuses** (E/2001/44)
- h) **Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes** (A/56/68-E/2001/63 et Corr.1)
- i) **Énergie et ressources naturelles au service du développement** (E/200/32)
- n) **Forum des Nations Unies sur les forêts** (E/2001/42 (Première et deuxième partie, E/CN.18/2001/L.4)
- o) **Assistance aux pays tiers touchés par l'application des sanctions** (A/55/295/ et Add.1, E/2001/90)
- p) **Code mondial d'éthique du tourisme** (E/2001/61)

M. Hussain (Observateur de l'Iraq) se référant au point 13 f) de l'ordre du jour a indiqué que son gouvernement avait attaché beaucoup d'importance d'une part à la mise en œuvre des droits des femmes qui fait partie intégrante de l'activité des Nations Unies et d'autre part aux efforts réalisés pour combattre l'élimination des discriminations dont elles sont victimes. Son pays a adopté au cours des dernières décennies une série de mesures législatives au profit des femmes. Elles ont participé aux élections et ont été éligibles à des mandats électoraux, 17 femmes siègent actuellement à l'Assemblée Nationale et ont occupé plusieurs postes importants.

Malheureusement, l'imposition des sanctions contre l'Iraq pendant la dernière décennie a été à l'origine de beaucoup de pertes et de souffrances pesant en particulier sur les femmes et les enfants.

À titre d'exemple, les femmes se sont de plus en plus occupées de leurs familles en raison de la détérioration de la santé et de l'augmentation des traumatismes psychologiques et ainsi elles n'ont pas pu

poursuivre leur carrière professionnelle. Les problèmes sérieux de santé ne découlaient pas seulement des effets des sanctions mais aussi de l'usage d'uranium appauvri dans les bombardements de l'Iraq. De plus amples détails sont disponibles dans les rapports des divers organismes humanitaires internationaux ainsi que le rapport de M. Bossuyt (E/CN.4/ sous point 2 /2000/33).

Sa délégation a été sensible aux commentaires exprimés par de nombreux orateurs lors de réunions précédentes sur les effets des blocus économiques, toutefois, elle s'étonne du fait que le Conseil ne se penche que sur les effets exclusivement induits sur les pays tiers sans débattre des conséquences sur les pays cibles. Dans le cas de l'Iraq, les pertes déclarées par divers rapports indépendants ont touché plus d'un million et demi de personnes et les dégâts causés aux infrastructures ont été estimés jusqu'à 200 milliards de dollars. Il était ironique dans ce cas d'utiliser les Nations Unies comme prétexte pour instituer un tel embargo qui violait les principes de la Charte et qui, comme on le sait parfaitement bien, était à l'instigation de deux membres permanents du Conseil. Il était insuffisant de parler de fourniture de nourriture et d'assistance médicale lorsque l'État lui-même était empêché de pourvoir aux besoins de base de la population et par conséquent d'assurer sa survie. Il était évident que la solution était de mettre fin aux sanctions.

M. Shibab (Observateur des Maldives) a déclaré que sa délégation accueillait favorablement la proposition de reporter l'examen du point 13 a) sur le développement durable dans la mesure où les pays les plus concernés par les rapports sur le sujet étaient les petits pays insulaires les moins avancés (PMA) dont les représentants étaient basés à New York. Sa délégation a exprimé sa satisfaction au sujet du rapport du Secrétaire général sur la stratégie de transition en douceur pour faciliter la sortie du groupe des pays les moins avancés (E/2001/94) et de la note préparée par le Secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) portant sur les bénéfices liés au statut des pays les moins avancés et sur la question de la transition transmise au Conseil dans la note du Secrétaire général (E/2001/CRP.5 et Corr.1 et Add.1) .

Il a ajouté que sa délégation se réjouissait de participer en compagnie des autres pays concernés aux débats qui auront lieu à New York.

M. Sagach (Observateur de l'Ukraine) a affirmé au sujet du point 13 o) que la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives aux États tiers touchés par l'imposition de sanctions en vertu du Chapitre VII revêtait une importance particulière pour son pays, l'un des plus gravement touchés par les sanctions du Conseil de Sécurité imposées à la République fédérale de Yougoslavie. L'Ukraine avait subi des pertes économiques importantes lors de l'application des sanctions, exacerbées par la destruction des ponts sur le fleuve du Danube et l'interruption du trafic commercial par voie fluviale. Tel que mentionné dans sa note (E/2001/90), le Secrétaire général a convoqué, en vertu de la résolution 52 /162 de l'Assemblée générale, un groupe ad hoc d'experts en vue de développer une méthodologie pour évaluer les conséquences sur les États tiers des mesures préventives ou de mise en œuvre et d'explorer les voies permettant une assistance concertée et internationale; des procédures qui ont été résumées dans le rapport du Secrétaire général (A /53 /312). L'issue des travaux du groupe a marqué un progrès significatif; elle pourrait être capitale pour minimiser les effets négatifs des sanctions sur les pays non ciblés et mobiliser un soutien effectif en leur faveur et ainsi renforcer les pouvoirs du Conseil de Sécurité et le soutenir dans les responsabilités premières conférées par la Charte.

Toutes les résolutions de l'Assemblée générale au cours des dix dernières années relatives aux dispositions de l'article 50 de la Charte ont systématiquement réaffirmé le rôle du Conseil de sécurité dans la mobilisation et le contrôle de l'assistance de la communauté internationale et du système des Nations Unies dispensée aux pays tiers confrontés à des problèmes économiques particuliers. En particulier, les résolutions de l'Assemblée générale 54/107 et 55 /157 ont invité le Conseil de rester saisi de la question de l'assistance à ces pays et d'examiner, lors de sa session en cours, le rapport pertinent du Secrétaire général et ainsi donner un mandat clair au Conseil dans ce domaine, y compris l'examen, dans les limites de sa compétence, de la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à une telle assistance.

Il était donc temps pour le Conseil de donner à l'Assemblée générale une vision claire des problèmes et de réaffirmer le rôle du Comité du programme et de la coordination en mobilisant et surveillant les efforts d'assistance de la communauté internationale et du

système des Nations Unies. Sa délégation a, à cet égard, observé avec satisfaction qu'un consensus large existait et qu'elle espérait que ceci déboucherait sur l'adoption de directives pour des actions concrètes.

M. Balazero (Pérou) renvoyant au point 13 e) a indiqué que sa délégation était satisfaite du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale pour réduire l'impact du phénomène El Niño (A/56/76 –E/2001/54). Une série de catastrophes à grande échelle qui ont eu lieu en 1999 dans la région concernée avaient entraîné des pertes d'un montant déjà estimé à 10 milliards de dollars, montant qui continue encore d'augmenter. Sa délégation a appuyé l'appel à une plus grande priorité ainsi que la nécessité ressentie d'engager tous ceux qui sont concernés par un changement d'une culture de réaction pour une culture de prévention, et ce, dans le contexte du développement. Les travaux du groupe de travail inter agence pour El Niño ont été extrêmement appréciés, en particulier, les efforts déployés pour impliquer toutes les agences, promouvoir une approche régionale et susciter d'autres contributions. Sa délégation appuiera favorablement le projet de résolution qui sera déposé sur la réduction des catastrophes.

Concernant la question du Code Mondial d'éthique du Tourisme examiné au point 13 p), il précisa que sa délégation poursuivrait, dans les limites de ses possibilités, sa coopération pour le développement d'un projet de Protocole de mise en œuvre.

M^{me} Morales de Duje (Observateur du Salvador) a souligné concernant le point 13 h) que son pays a figuré parmi ceux touchés par des catastrophes naturelles et a, à cette occasion, remercié tous les organismes et toutes les institutions qui se sont montrés solidaires en l'aidant à surmonter les conséquences des tremblements de terre qui l'ont frappé cette année causant 1000 décès et pertes évaluées à 1,94 millions de dollars. Sa délégation a également accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la stratégie internationale pour la réduction des catastrophes (A/56/68 – E/2001/63 et Corr.1), jugé essentiel pour le Salvador. Se réjouissant de l'intérêt manifesté par les participants à la Stratégie, sa délégation a lancé un appel au soutien à tous les organismes régionaux et institutions engagés à cet égard. Elle a souligné que les catastrophes naturelles non seulement étaient hélas imprévisibles mais étaient également la source de dégâts immenses sur le plan

économique, social et environnemental. Il a fallu huit ans d'efforts considérables entrepris par son pays avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour réduire le niveau d'analphabétisme et d'abandon de scolarité tandis qu'en un mois seulement, deux tremblements de terre ont eu pour conséquence le passage de 48 à 52% des indicateurs de pauvreté.

Son gouvernement a réalisé beaucoup de projets de secours, y compris les projets d'auto assistance engageant les propres ressources humaines de son pays. Il a également de plus en plus pris part aux projets environnementaux tels que ceux conduits en Amérique centrale, au Mexique et à Cuba ou encore celui destiné à renforcer les systèmes de surveillance climatique axé en particulier sur l'infrastructure. Elle a ajouté que son gouvernement était favorable à la promotion de la culture de la prévention et a exhorté la communauté internationale à accorder un plus grand soutien et une plus grande attention à la Stratégie.

M^{me} Repetti (Argentine) s'exprimant sur le paragraphe a) du point 13 de l'ordre du jour a déclaré que sa délégation souhaitait mettre l'accent sur l'importance du prochain Sommet mondial sur le Développement Durable et souscrivait à la déclaration faite lors de la réunion précédente du Conseil par l'observateur du Paraguay, un pays membre comme l'Argentine du MERCOSUR. Elle partage les inquiétudes exprimées au sujet de la difficulté d'obtenir l'accès de leurs produits aux marchés internationaux à laquelle les pays en voie de développement sont confrontés, un problème aggravé par les subventions accordées aux pays développés qui non seulement faussent la liberté du commerce mais également pourraient causer des dommages à l'environnement.

S'agissant du paragraphe e) du point 13 de l'ordre du jour, elle a précisé que la Liste consolidée des produits dangereux pour la santé et l'environnement, contenue dans le rapport du Secrétaire général (A/56/115-E/2001/92) s'est révélée fort utile au processus décisionnel au niveau national, notamment au sujet des produits chimiques qui n'étaient pas couverts dans les accords auxquels l'Argentine est signataire.

Des pays en voie de développement avaient toutefois rencontré des difficultés pour obtenir l'accès à l'information requise en raison à la fois de la faible

diffusion et de la publication exclusivement en anglais. Elle a demandé que la Liste soit disponible dans d'autres langues et fournie dans un logiciel adéquat.

M. Vlad (Roumanie) approuvant la déclaration faite par le porte parole de l'Union européenne sur le développement durable a déploré le fait que les grands titres de l'actualité faisaient état trop souvent des effets nuisibles, voire très graves pour la santé, résultat des activités menées à la fois dans les pays industrialisés et dans les pays en voie de développement et que les sérieux problèmes d'environnement global révélaient les effets désastreux d'un modèle non centré sur le développement durable. Toute action menée en faveur du développement durable était une victoire de la raison sur la philosophie de longue date de la croissance à n'importe quel prix dont les conséquences ont été plus graves que l'on pensait initialement.

Le prochain Sommet mondial sur développement durable a généré de multiples réunions préparatoires régionales et sous régionales, avec la participation de larges segments de la société, ce qui devrait permettre d'atteindre les objectifs du Sommet. Sa délégation a apporté son soutien à une telle coopération interactive de la part de la communauté internationale qui a tiré parti de l'expérience de chaque secteur de l'économie afin de mieux concevoir des solutions pour les décennies à venir.

Se réjouissant de l'importance accordée aux trois facettes du développement durable, à savoir, la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement, il a recommandé un resserrement des liens entre elles.

Convaincu de l'importance de la croissance économique centrée sur la personne et l'environnement, son gouvernement a été activement engagé dans les réunions préparatoires régionales et sous régionales ainsi qu'au sein du Bureau du Comité préparatoire où il est représenté. La Roumanie avait récemment ratifié le protocole de Kyoto et des réunions tenues à Bucarest ont attesté de l'intérêt des autorités de son pays pour débattre du sujet dans une partie de l'Europe déjà en proie aux défis créés par un modèle de développement irrespectueux de l'environnement et par conséquent du droit de chacun de vivre dans un environnement sain.

Neuf chefs d'État ont assisté à l'une de ces réunions, le Sommet sur l'environnement

Danube/Carpates dont la déclaration finale devrait être soumise à la prochaine session de l'Assemblée générale. Elle place l'accent sur la consolidation de la coopération régionale pour protéger le patrimoine naturel et créer un cadre favorable au développement durable de la région. Une autre rencontre à Bucarest des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux de 17 pays de l'Europe centrale et de l'Est avait adopté des recommandations qui seront présentées à la prochaine réunion ministérielle régionale qui se tiendra sous les auspices de la Commission Économique pour l'Europe (CEE).

Il a par conséquent exhorté les organismes des Nations Unies engagés dans le développement durable à soutenir la proposition faite par divers experts internationaux qu'un centre régional pour le développement durable soit établi dans son pays compte tenu de la détermination de ce dernier pour une approche active en matière de protection de l'environnement et de l'adoption à cette fin de mesures adéquates et enfin l'intérêt général qu'il manifeste dans la mise en œuvre du développement durable.

M. Yauvoli (Fidji) a fait part du soutien de sa Délégation à la déclaration du groupe des 77 et de la Chine relative à la Stratégie internationale pour la réduction des catastrophes, un sujet fort d'actualité dans son pays. Son gouvernement coopérera avec l'Organisation mondiale du tourisme sur la finalisation du projet de protocole de mis en œuvre du Code mondial d'éthique du tourisme, dont les intentions et les objectifs audacieux par ailleurs mis en relief par le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, contribueront à amplifier l'importance du secteur touristique en tant que bénéficiaire des devises étrangères et en tant que source d'emploi national pour les petits États insulaires en voie de développement.

La note du Secrétariat (E/2001/CRP.5 et Corr.1 et Add.1) ainsi que le rapport du Comité des politiques de développement sur sa troisième session (E/2001/33) ont bien reflété les problèmes liés au développement durable auxquels sont confrontés les petits États insulaires en voie de développement, en particulier leur transition de PMA vers le statut de pays en voie de développement. Il est par conséquent fondamental que les pays qui pourraient être touchés par un processus de prise de décision aussi crucial puissent participer pleinement aux délibérations. Compte tenu de la faible participation de ces pays à la session actuelle du Conseil, il a salué la compréhension des pays

développés qui ont accepté le report d'examen du rapport du Comité à la prochaine session du Conseil.

M^{me} Pia-Comella (Andorre) se référant au point 13 p) de l'ordre du jour s'est félicité de la note du Secrétariat (E/2001/61) et a annoncé que sa délégation se ralliait au consensus atteint lors de la treizième session de l'Organisation mondiale du tourisme en faveur de l'adoption en 1999 d'un Code mondial d'éthique du Tourisme. En attendant, ses autorités nationales ont initié la procédure d'incorporation du Code dans le droit interne.

M. Majek (Observateur de la Slovaquie) a déclaré que sa délégation soutenait la proposition formulée par l'observateur de l'Ukraine relative à l'assistance prodiguée aux pays tiers touchés par les sanctions en Yougoslavie. Le commerce de son pays a été affaibli par les conditions de plus en plus mauvaises de navigation sur le Danube. Par ailleurs, le fait que celui-ci ne soit que partiellement navigable a entraîné de sérieux problèmes économiques pour les chantiers navals de Komarno. Il a souhaité que l'on tienne compte de ces facteurs.

Le Président a rappelé que le groupe des 77 avait proposé que l'examen du rapport du Comité des Politiques de Développement de sa troisième session (E/2001/33) soit reporté à la prochaine session du Conseil.

Il en a été ainsi décidé.

Le Président a invité le Conseil à reprendre l'examen du point 13 g) sur le transport des matières dangereuses. Il dispose du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts sur le transport de marchandises dangereuses et sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2001/44). La référence « E/2001/44 » devrait être ajoutée après les termes « biennale 1999-2000 » au paragraphe 1 de la section A du projet de résolution recommandée par le Comité au chapitre I du rapport devant être approuvé par le Conseil. Néanmoins il a suggéré que le groupe des 77 ayant soumis un autre projet de résolution sur le même thème que l'examen du sujet soit reporté en attendant d'autres consultations informelles.

Il en a été ainsi décidé.

Le Président a annoncé que le chapitre I section B du rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement sur

sa deuxième session (E /2001/32) contenait un projet de décision recommandé par le Comité et soumis au Conseil pour adoption. Il a cru comprendre que le Comité souhaitait adopter le projet de décision.

Il en a été ainsi décidé.

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'examen du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur ses premières sessions sur des questions d'organisation (E /2001/42) (part. I et II).

M. De Barros (Secrétaire du Conseil) a expliqué que la division du budget l'a invité de faire une déclaration relative à la révision du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts. Au cours de la première session du Forum en juin 2001, une déclaration sur les implications du budget programme avait été faite dans le cadre du projet de décision du Forum concernant son programme de travail. Les besoins ont été évalués à 2,25 millions de dollars pour son programme de travail sous la rubrique du budget programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Selon les procédures et pratiques en vigueur, et dans l'hypothèse où le Conseil approuverait les recommandations, les besoins évalués seront soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante sixième session dans le contexte de la révision des estimations contenues dans des résolutions et décisions adoptées par le Conseil lors de sa session de fond en 2001.

Le Président a précisé que le chapitre I section A de la partie I du rapport incluait un projet de décision intitulé « Lieu des sessions du Forum des Nations Unies sur les forêts » qui a été soumis au Conseil pour adoption.

Le projet de décision a été adopté.

Le Président a précisé que le chapitre I section A de la partie II du rapport contenait deux projets de décisions recommandés par le Forum soumis au Conseil pour adoption. Supposant que le Conseil souhaitait adopter le projet de décision I intitulé « Date et lieu de la seconde session du Forum des Nations Unies sur les forêts » ainsi que le projet de décision II intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur sa première session et son ordre du jour provisoire de sa deuxième session' » .

Il en a été ainsi décidé.

Organisations non gouvernementales

(point 12 de l'ordre du jour) (E/2001/86)

Le Président a invité le Conseil à examiner le rapport du Comité en charge des organisations non gouvernementales sur sa session ordinaire de 2001 (E/2001/86).

M^{me} Awah (observateur de l'Algérie) a demandé au Secrétariat d'inclure dans la version anglaise les acronymes de deux organisations non gouvernementales algériennes (ONG) (à savoir FOREM et SMA) et de corriger le titre d'une autre ONG dans la version française.

M. Adam (observateur d'Israël) a fait observer que les ONG et les autres composantes de la société civile étaient devenues la colonne vertébrale des activités des Nations Unies. Il a constaté que leur engagement de longue date avait été récemment redynamisé par le Secrétaire général qui attachait beaucoup d'importance à leur participation. Ainsi il a appelé au renforcement de la division ONG du Département des affaires économiques et Sociales qui croulait sous le poids des demandes des ONG.

Le Président a demandé au Conseil d'examiner quatre projets de décisions contenus au chapitre I du rapport, à savoir, le projet de décision I sur les demandes de statut consultatif et les requêtes en reclassification reçues des organisations non gouvernementales; le projet de décision II sur la mise en œuvre de la décision 1996/302 du Conseil économique et Social ; le projet de décision III sur la reprise de la session en 2001 du comité des organisations non gouvernementales et le projet de décision IV relatif au rapport du Comité en charge des organisations non gouvernementales et de l'ordre du jour provisoire et de la documentation nécessaire à la session de 2002 du Comité.

Il a cru comprendre que le Conseil souhaitait adopter ces quatre projets de décision.

Il en a été ainsi décidé.

Mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les agences spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 12 de l'ordre du jour) (*suite*) (E/2001/57 E/2001/L.22)

Projet de résolution mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux par les agences spécialisées et les organismes internationaux associés à l'organisation des Nations Unies (point 12 de l'ordre du jour) (suite) (E/2001/57 E/2001/L.22)

M^{me} Valle Camino (Cuba) présentant le projet de résolution a rappelé que des résolutions identiques ont été soumises au Conseil pendant sept années consécutives sans qu'aucun vote contre n'ait été enregistré. Son objectif principal visait à permettre tous les États membres d'intensifier leurs efforts au sein des Nations Unies pour assurer l'application intégrale de la Déclaration en vertu des résolutions pertinentes des Nations Unies sur la colonisation. Elle a ajouté qu'il convenait de remplacer le terme « Istanbul » par celui de « New York » à la dernière ligne du sixième paragraphe du préambule. Par ailleurs, conformément aux consultations menées entre les parrains du projet de résolution et d'autres membres du Conseil, les paragraphes 16 et 18 du projet de résolution ont été supprimés.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et des conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (point 11 de l'ordre du jour) *(suite)*

Projet de résolution sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne et des conditions de vie du peuple Palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (E/2001/L.26)

M. Abdel-Hamid (Égypte) présentant le projet de résolution au nom de ses parrains a expliqué que le préambule était basé sur des résolutions précédentes des Nations Unies, sur les principes pertinents de la Charte et qu'il réaffirmait que les Conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre étaient applicables au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem et d'autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967. Le projet de résolution était en réalité une répétition de la résolution adoptée par le Conseil en 2000. (2000 /31) à l'exception de l'inclusion d'un neuvième paragraphe concernant les

récents événements tragiques et violents qui ont entraîné tant de morts et de blessés.

M. Davison (États-Unis d'Amérique) souhaitant livrer une explication de vote avant que le Conseil ne procède au vote a affirmé que sa délégation estimait que le projet de résolution était déséquilibré. Il politisait le travail du Conseil et s'emparait de questions et de thèmes qui faisaient l'objet de négociations ayant un statut permanent entre les parties elles-mêmes. En outre, il était rédigé dans un langage peu propice au processus de paix. Sa délégation par conséquent a demandé qu'il soit procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution et a indiqué qu'elle votera contre. Elle a estimé que l'unique et correcte approche de traiter les questions soulevées était de mettre fin à la violence et de reprendre les négociations.

M. Payot (Observateur de la Belgique) a annoncé que les membres de l'Union Européenne et les pays associés qui étaient aussi membres du Conseil voteront en faveur de la résolution. Il a ajouté que l'Union Européenne tenait vivement, dans le contexte qui émergeait actuellement au Moyen Orient à la relance du processus de paix. Elle a estimé que les recommandations formulées par la commission d'enquête afin d'établir les faits étaient instrumentales pour la restauration du calme et la reprise du processus de paix. L'Union Européenne a insisté sur la nécessité d'assurer la protection de la population civile dans la région et a prié les parties de faire tout leur possible pour mettre fin à la violence et reprendre les négociations. L'Union a demandé dans le passé la levée des mesures dirigées contre les populations des territoires occupés. Cette exigence était la recommandation centrale du rapport de la Commission d'enquête chargée d'établir les faits.

À la demande du représentant des États-Unis, il a été procédé à un vote enregistré.

La Norvège ayant été tirée au sort par le Président a été la première délégation appelée à voter.

Ont voté pour :

Andorre, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chine, Croatie, Cuba, République tchèque, Danemark, Égypte, France, Allemagne, Indonésie, Iran (République islamique), Italie, Japon, Malte, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nigeria, Norvège, Pakistan, Pérou, Portugal, République de Corée, Roumanie, Fédération de Russie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud, Soudan, Suriname, République arabe syrienne, Ouganda, Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Venezuela.

Ont voté contre :

États-Unis d'Amérique

Se sont abstenus :

Angola, Cameroun, Costa Rica, Fidji, Honduras

La résolution a été adoptée par 42 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

M. Aardal (Norvège) a souligné que l'occupation israélienne de la Rive Occidentale et de Jérusalem Est avait un impact profondément négatif sur l'activité économique dans ces territoires et sur les conditions d'existence des Palestiniens. La situation s'est très gravement détériorée au cours des ces neuf derniers mois de violence. Le recours intense à des clôtures de sécurité intérieures et extérieures a freiné l'économie domestique de la Palestine de manière significative. Sont également particulièrement inquiétants, la chute brutale des revenus fiscaux et son impact, d'une part sur la stabilité institutionnelle des instances dirigeantes de la Palestine et d'autre part sur leur capacité de fournir des services publics de base, et constituant ainsi une menace à l'ordre civil. On a noté par ailleurs un nombre croissant de chômeurs parmi les travailleurs palestiniens.

Depuis la signature de la Déclaration de principes Israélo-Palestinienne, la communauté internationale a investi des ressources importantes pour la promotion de la bonne gouvernance et la mise en place d'institutions palestiniennes solides, y compris la capacité de dispenser aussi souvent que nécessaire les services de santé et d'éducation. Les effets de la crise actuelle ont mis en péril les progrès notables réalisés depuis plusieurs années et minent, à long terme, le processus de paix.

Son gouvernement est convaincu qu'un développement positif de l'économie pour les palestiniens est une condition préalable à la paix. Il a informé qu'à cette fin, 150 millions de dollars ont été attribués par son gouvernement à des projets de développement pour la période 1998-2003 en vue de contrebalancer l'impact social, économique et politique de la crise budgétaire qui frappe sur l'autorité palestinienne. La Norvège a accordé, au cours des neuf mois derniers, un montant additionnel de 200 millions de dollars pour des projets d'aide et d'autres en lien avec l'urgence. En sa capacité de Président du Comité ad hoc de liaison, sa délégation a entrepris au printemps 2001 des missions de collecte de fonds auprès des principaux bailleurs de fonds afin de constituer un budget d'aide pour l'Autorité palestinienne. Il s'avère nécessaire de trouver une solution immédiate à la crise financière palestinienne en mettant fin aux hostilités, en stoppant la politique des clôtures de sécurité et en transférant les fonds d'Israël vers la Palestine. Il a exhorté Israël à prendre des mesures adéquates.

Son gouvernement demeure convaincu que l'unique solution à long terme était un accord de paix négocié basé sur des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), d'autres résolutions des Nations unies et des Accords d'Oslo. Il a prié instamment les parties de mettre en œuvre les recommandations du rapport Mitchell. Compte tenu de l'escalade de la violence et des activités militaires au cours de ces derniers mois, il était grand temps de confier de nouveau l'initiative aux dirigeants politiques pour une décision stratégique en faveur de la paix.

M. Hirata (Japon) a déclaré que sa délégation avait voté en faveur du projet de résolution. Il a toutefois rappelé que ce point inscrit à l'ordre du jour était essentiellement une question politique qui avait été débattue dans d'autres forums des Nations Unies tels que l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité. Il était, dans ce cas, souhaitable que le Conseil économique et social n'ait pas sans cesse des discussions sur le sujet afin d'éviter des répétitions inutiles et d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

M. Kamiab (République islamique d'Iran) a indiqué que le fait que sa délégation ait voté en faveur de la résolution ne devait pas être interprété comme signifiant une reconnaissance d'Israël.

M. Kolesnikov (Fédération de Russie) a expliqué que sa délégation avait voté en faveur du projet de résolution en dépit de sa conviction que la question devait être principalement traitée sur la base des résolutions existantes de l'Assemblée générale qui a affirmé *inter alia* le droit inaliénable des palestiniens et de la population arabe dans le Golan syrien occupé à jouir de leurs ressources naturelles, y compris l'eau et la terre. La totalité des questions doivent être incluses dans le statut final des négociations. Jusqu'à présent, les efforts internationaux entrepris pour stabilisation de la situation ont échoué. Les opposants au processus de paix ont continué d'attiser les tensions. Ainsi une volonté politique au plus haut degré était fondamentale dans l'hypothèse où des mesures de confiance au niveau politique et économique seraient prises et si les accords existants devaient être mis en application sur la base des recommandations de la Commission d'enquête de Sharm el Sheik (figurant dans le rapport Mitchell). Ces recommandations qui présentaient véritablement le potentiel d'atténuer la crise ont pu être faites grâce aux efforts concertés des médiateurs internationaux, y compris la Fédération de Russie. Dans son débat sur l'aggravation de la crise, en particulier sur la nécessité de faire cesser la violence et le terrorisme, le Sommet du Groupe des Huit (G-8) a souligné l'importance de la présence de tiers observateurs acceptables pour les deux parties. Le temps était venu d'agir pour la communauté internationale.

Questions sociales et relatives aux droits de l'homme (point 14 de l'ordre du jour) (suite)

- a) **Promotion des femmes** (suite) (E/2001/L.29)
- b) **Développement social** (suite) (E/2001/L.21)
- e) **Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés** (suite) (E/2001/L.13)
- i) **Forum permanent des peuples indigènes** (suite) (E/2001/L.27)

Projet de décision sur le Forum permanent des peuples indigènes (E/2001/L.27)

M. Grambye (Danemark), présentant le projet de décision, a précisé que beaucoup de questions importantes pour l'établissement du Forum permanent des peuples indigènes étaient couvertes par ce projet telles que la date et le lieu de rencontre pour la première réunion ainsi que le mode d'élection des

experts du FORUM. Il a imploré l'Assemblée générale d'allouer des fonds suffisants et a demandé au Secrétaire général, mandaté par la résolution 2000/22, de réunir l'information nécessaire à la tenue de la révision des questions liées aux indigènes.

Il a fait observer que le projet de décision a été l'aboutissement de consultations ouvertes et a remercié toutes les délégations qui ont fait des suggestions constructives dans un esprit de coopération.

Projet de décision sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et les programmes du système des Nations Unies (E/2001/L.29)

M^{me} Patterson (Canada) introduisant le projet de décision a affirmé que l'intégration d'une perspective sexospécifique a été conçue comme une stratégie d'approche globale visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la plateforme d'action de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes. Le Conseil a tenu une réunion de segment de coordination en 1997 sur ce thème au cours de laquelle il avait développé des recommandations pour le système des Nations Unies. L'importance cruciale que revêt la stratégie a été réaffirmée par l'Assemblée générale lors de l'examen mondial Beijing Plus Cinq en 2000.

Les parrains de ce projet de décision ont estimé que dans le sillage de ces développements, le temps était venu de faire un effort au niveau intergouvernemental plus régulier et systématique en vue de promouvoir et de contrôler les actions entreprises par les institutions des Nations Unies pour intégrer les aspects sexospécifiques dans leurs activités.

À cet égard, le projet de décision dispose que le Conseil devrait consacrer un sous point à la question étudiée au point 7 intitulé Coordination, programme et autres questions et devrait initier une coordination ultérieure du segment avant 2005.

Projet de décision sur l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies aux réfugiés. (E/2001/L.13)

Le projet de décision a été adopté.

Projet de décision concernant la question du respect de la Convention de 1930 de l'Organisation internationale du travail sur le travail forcé (n° 29) (E/2001/L.21)

Le projet de décision a été adopté.

La réunion s'est achevée à 17 heures.